



ipalle

**A l'attention des habitants
de Wallonie picarde et du Sud-Hainaut**

Froyennes, le 17/09/21

N/Réf. : LD/ck/DIV. 21.15

Concerne : Conseil d'administration ouvert au public

Madame, Monsieur,

L'article 1532-1 § 2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation prescrit aux Intercommunales d'organiser une séance publique du conseil d'administration, après l'assemblée générale de juin, afin d'aborder les rapports annuels.

Cette année encore, la crise sanitaire exceptionnelle liée au Covid-19 que connaît la Belgique nous oblige à prendre des mesures pour limiter la propagation du virus.

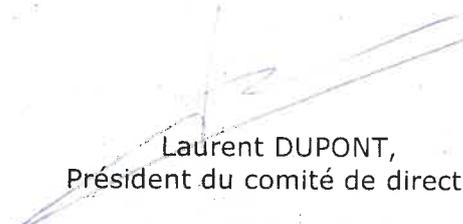
Aussi, la présence physique du public ne peut se concevoir que moyennant des dispositions organisationnelles strictes.

Dans ce cadre, afin de faciliter l'information du public, l'assemblée générale a été entièrement filmée et des vidéos explicatives ont été tournées. La vidéo est ainsi disponible sur www.ipalle.be.

Ainsi, dans un premier temps, vous êtes conviés à envoyer toutes questions que vous vous posez sur le rapport de développement durable 2020 et le rapport annuel via l'adresse mail suivante : direction@ipalle.be.

Les questions et les réponses apportées seront déposées sur le site internet d'IPALLE et en fonction de ces échanges, la séance du 19 octobre 18 heures sera ouverte au public.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.


Laurent DUPONT,
Président du comité de direction.


Pierre WACQUIER,
Président du Conseil d'Administration.